

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241028-DCM\_2024\_10\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 28 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Marie TOINON, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Alain MAISSE.

Délibération n°2024 10 19

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 30 septembre, une décision a été prise au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2024/47) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 02/10/2024 : vente d'un tènement immobilier, sur les parcelles cadastrées section ZH n°192, ZH n°193 et ZH n°199 situées «ZAC Les Epalits». Demande instruite par Loire Forez agglomération (zone économique)

(2024/48) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 02/10/2024 :  
vente d'un tènement immobilier, sur les parcelles cadastrées section E n°3078, E  
n°3082, E n°2249 (1/48<sup>ème</sup>), E n°2909 (1/6<sup>ème</sup>), E n°3080 (1/6<sup>ème</sup>) et E n°3083 (1/6<sup>ème</sup>)  
situées «Place des Marronniers».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 06 novembre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Alain MAISSE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le: 12.11.2024  
Publié ou Notifié  
le: 12.11.2024